

Cote du document:	EB 2007/91/R.23
Point de l'ordre du jour:	10 c) i)
Date:	24 juillet 2007
Distribution:	Publique
Original:	Anglais

F



Cœuvrer pour que les ruraux pauvres
se libèrent de la pauvreté

Rapport du Président

Proposition de prêt à la République populaire du Bangladesh pour le

Projet relatif au financement du développement des entreprises et de la création d'emplois

Conseil d'administration — Quatre-vingt-onzième session
Rome, 11-12 septembre 2007

Pour: **Approbation**

Note aux Administrateurs

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser sur le présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec le responsable du FIDA ci-après:

Nigel Brett

Chargé de programme de pays
téléphone: +39 06 5459 2516
courriel: n.brett@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: d.mcgrenra@ifad.org

Table des matières

Sigles et acronymes	ii
Recommandation d'approbation	iii
Carte de la zone du projet	iv
Résumé du prêt	v
I. Le projet	1
A. Principal créneau de développement visé par le projet	1
B. Financement proposé	1
C. Groupe cible et participation	2
D. Objectifs de développement	2
E. Harmonisation et alignement	3
F. Composantes et catégories de dépenses	3
G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats	4
H. Avantages et justification économique et financière	4
I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement	5
J. Principaux risques	5
K. Durabilité	6
II. Instruments juridiques et autorité	6
III. Recommandation	6
Annexe	
Garanties importantes incluses dans l'accord de prêt négocié	7
Appendices	
I. Key reference documents (Principaux documents de référence)	
II. Logical framework (Cadre logique)	

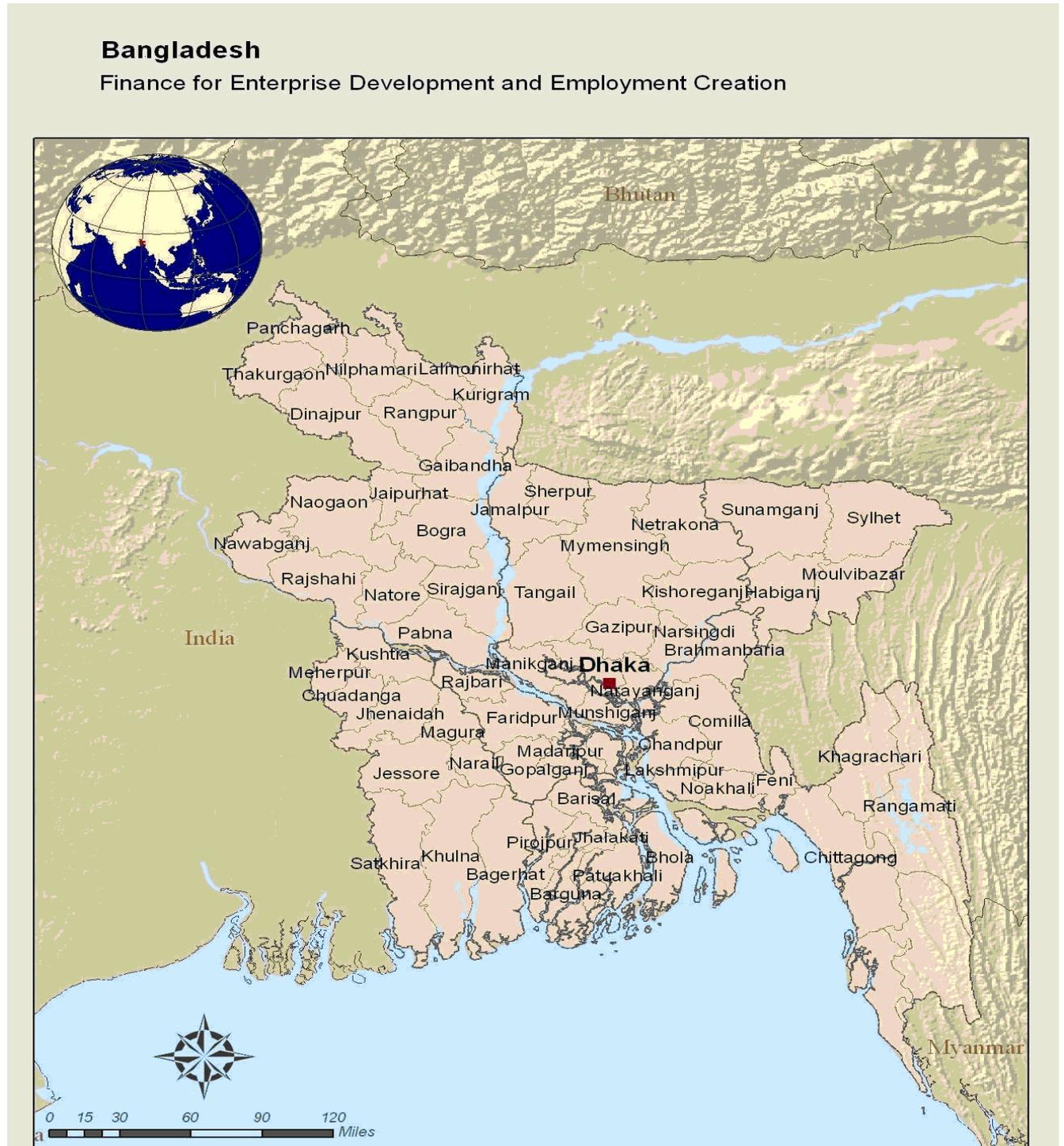
Sigles et acronymes

PKSF Fondation Palli Karma-Sahayak

Recommandation d'approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de prêt à la République populaire du Bangladesh pour le projet relatif au financement du développement des entreprises et de la création d'emplois, telle qu'elle figure au paragraphe 35.

Carte de la zone du projet



Source: FIDA

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

République populaire du Bangladesh

Projet relatif au financement du développement des entreprises et de la création d'emplois

Résumé du prêt

Institution initiatrice:	FIDA
Emprunteur:	République populaire du Bangladesh
Organisme d'exécution:	Fondation Palli Karma-Sahayak (PKSF), organisme public faitier pour le financement des ONG
Coût total du projet:	57,8 millions de USD
Montant du prêt du FIDA:	23,15 millions de DTS (équivalant approximativement à 35,0 millions de USD)
Conditions du prêt du FIDA	40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de trois quart de point (0,75%) l'an
Cofinanceurs:	ONG partenaires
Montant du cofinancement:	700 000 USD
Conditions du cofinancement:	Don
Contribution de l'emprunteur:	22,0 millions de USD (PKSF)
Contribution des bénéficiaires:	60 000 USD
Institution chargée de la préévaluation:	FIDA
Institution coopérante:	Supervision directe par le FIDA

Proposition de prêt à la République populaire du Bangladesh pour le projet relatif au financement du développement des entreprises et de la création d'emplois

I. Le projet

A. Principal créneau de développement visé par le projet

1. L'étude de la situation de la microfinance au Bangladesh réalisée conjointement par les donateurs en février 2004 a identifié les principaux problèmes auxquels le secteur est confronté dans ce pays et a proposé une redéfinition des rôles des donateurs qui interviennent dans ce secteur. Il ressort de cette étude que le développement des microentreprises est l'un des domaines pour lesquels les besoins sont les plus criants en termes d'appui des donateurs sous forme de prêts. En effet, le manque de capitaux, et plus particulièrement le manque de prêts, freine l'expansion des petites entreprises. La microfinance s'est jusqu'à présent principalement adressée aux ménages sans terre, et elle a dans une large mesure négligé ce type d'activité. On estime que le marché potentiel des microentreprises dépasse 5 millions d'emprunteurs. Dans le cadre de ce projet, la fourniture d'un concours financier à ce "chaînon manquant" du marché de la finance rurale au Bangladesh contribuera à réduire la pauvreté en créant de nouvelles possibilités d'emploi pour plus de 200 000 personnes.

B. Financement proposé

Modalités et conditions

2. Il est proposé que le FIDA accorde à la République populaire du Bangladesh un prêt d'un montant de 23,15 millions de DTS (équivalant approximativement à 35,0 millions de USD) à des conditions particulièrement favorables pour contribuer au financement du projet relatif au financement du développement des entreprises et de la création d'emplois. Ce prêt, d'une durée de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an.

Conformité au système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) du FIDA

3. L'allocation fixée pour le Bangladesh au titre du SAFP est de 57,0 millions de USD sur les trois ans du cycle SAFP (2007-2009). Le prêt proposé se situe largement en deçà de cette allocation.

Endettement du pays et capacité d'absorption de l'État

4. La capacité du Bangladesh à assurer le service de sa dette extérieure est satisfaisante. En 2006, le montant total de cette dette a diminué pour s'établir à 33% du BIP, et le ratio de couverture du service de la dette a chuté à 8,6%, contre plus de 20% dans les années 80. En matière de remboursement des prêts du FIDA, les antécédents du gouvernement sont excellents.

Flux de fonds

5. Le produit du prêt du FIDA transitera par un compte spécial et un compte du projet gérés par la Fondation Palli Karma-Sahayak (PKSF). Les fonds seront versés à la PKSF en vertu d'un accord de prêt et de don subsidiaire conclu entre le Ministère des finances et la PKSF, laquelle les rétrocédera à ses organisations partenaires dans le cadre des mécanismes et accords qu'elle applique habituellement.

Modalités de supervision

6. Le FIDA supervisera directement le prêt.

Dérogations aux conditions générales applicables au financement du développement agricole et aux politiques opérationnelles du FIDA

7. Aucune dérogation n'est prévue.

Gouvernance

8. Dans le cadre du prêt du FIDA, les mesures suivantes sont prévues afin de renforcer les aspects relatifs à la gouvernance: i) le partenaire principal retenu est la PKSf, un organisme autonome déjà opérationnel qui jouit d'une réputation internationale exemplaire; ii) la PKSf dispose d'un système de suivi remarquable qui comporte notamment des visites trimestrielles aux organisations partenaires; iii) chaque année, l'équipe d'audit interne de la PKSf effectue un audit des organisations partenaires; et iv) un cabinet indépendant est chargé de vérifier la situation financière de l'ensemble de ces organisations.

C. Groupe cible et participation

Groupe cible

9. Dans le cadre de ce projet, les bénéficiaires directs seront des microentrepreneurs qui contracteront des emprunts financés sur le produit du prêt afin d'investir, et qui pourront également tirer parti des activités de formation et de développement des chaînes de valeur. Cent dix-sept mille sept cents microentrepreneurs choisis parmi les membres d'associations de microcrédit existantes pourront emprunter dans le cadre du projet. On escompte qu'environ 90% des emprunteurs seront des femmes appartenant aux couches modérément pauvres de la société rurale, cette catégorie comprenant les personnes dont la consommation alimentaire est comprise entre 1 800 et 2 100 calories par jour et qui exploitent des terres agricoles d'une surface inférieure à un demi-acre. Le groupe cible comprendra aussi 200 000 bénéficiaires indirects appartenant à la catégorie des ménages les plus démunis, qui occuperont les emplois créés par les microentrepreneurs. Les ménages les plus démunis partagent les caractéristiques suivantes: ils sont victimes de privations, leur sécurité alimentaire est très insuffisante et ils ne disposent pas d'actifs élémentaires tels que la terre.

Méthode de ciblage

10. Les organisations partenaires de la PKSf choisiront les bénéficiaires des prêts en faveur des microentreprises selon les critères de ciblage habituels de la PKSf. Il s'agit notamment: i) de vérifier que les emprunteurs soient membres d'une association de microcrédit depuis au moins deux ans; et ii) de sélectionner les emprunteurs au moyen d'un formulaire de demande de prêt afin de s'assurer qu'ils appartiennent effectivement au groupe cible visé.

Participation

11. S'appuyant sur la formule de la PKSf consistant à accorder des lignes de crédit aux organisations partenaires, il est prévu d'accorder des prêts à 117 700 microentrepreneurs. En outre, les bénéficiaires participeront à 60 initiatives de développement de chaînes de valeur, à des ateliers d'aide à la création d'entreprises (6 300 emprunteurs) et à des sessions de formation à la fonction d'entrepreneur (3 150 femmes et 3 150 hommes) ou à la production (5 550 femmes et 5 550 hommes). Ils participeront également au processus de suivi des bénéficiaires et d'évaluation de l'impact.

D. Objectifs de développement

Objectifs clés

12. Le projet a pour finalité de favoriser une croissance économique utile aux pauvres afin de développer l'offre d'emploi et de réduire la pauvreté. L'objectif consiste à favoriser le développement des microentreprises existantes et la création de nouvelles unités.

Objectifs relatifs aux politiques et aux institutions

13. Le projet a pour but de renforcer les capacités de la PKSF et de ses organisations partenaires à gérer efficacement un programme de développement des microentreprises. Il s'agit de proposer non seulement des services de prêt (en rationalisant les procédures et en renforçant les compétences en matière de sélection des emprunteurs et de gestion des risques), mais aussi d'autres services complémentaires non financiers. Les initiatives de développement de chaînes de valeur devraient se traduire par des innovations importantes, tandis que le système de suivi et évaluation permettra d'identifier les enseignements utiles à la poursuite du développement du secteur des petites entreprises.

Cohérence avec les politiques et stratégies du FIDA

14. La conception du projet fait directement écho à l'une des grandes recommandations de l'évaluation du programme de pays du Bangladesh effectuée en 2005, à savoir soutenir le développement des microentreprises. Il est conçu de manière à concourir à l'objectif stratégique du FIDA consistant à développer l'accès aux services financiers, ainsi qu'à l'objectif de développement de l'accès des petits entrepreneurs ruraux aux marchés et aux services financiers inscrit dans le COSOP adopté en 2006. Il est conforme à la politique du FIDA concernant le ciblage, tout particulièrement en raison de la priorité accordée à la création d'emplois destinés aux plus démunis moyennant l'appui aux microentreprises. Le projet est également conforme à la politique du FIDA relative aux entreprises rurales puisqu'il vise à développer l'accès aux services financiers, mais aussi aux services non financiers tels que la formation à la fonction d'entrepreneur et à la gestion des entreprises, réserve une large place à l'accès aux marchés, se préoccupe de la pérennité des services, et tient compte des besoins des femmes chefs d'entreprises. S'agissant de la politique du Fonds en matière de finance rurale, le volet du projet concernant l'épargne et le crédit sera intégralement géré par la PKSF, un organisme de financement faîtier de réputation internationale pleinement autonome, afin d'assurer sa pérennité une fois le projet achevé.

E. Harmonisation et alignement

Alignement sur les priorités nationales

15. Ce projet a été élaboré afin de concourir à la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté adoptée par le Bangladesh en octobre 2005. Celle-ci préconise tout particulièrement l'amplification du microcrédit afin de répondre aux besoins des microentreprises et petites entreprises en expansion. Elle préconise également de développer l'entreprenariat afin d'aider les ruraux pauvres.

Harmonisation avec les partenaires du développement

16. Ce projet a été élaboré en concertation étroite avec les donateurs membres du Groupe consultatif local sur la finance afin de donner suite à l'une des principales recommandations de l'évaluation conjointe du secteur de la microfinance conduite par les donateurs au Bangladesh en février 2004. Il vient compléter et appuyer un autre projet important intéressant le secteur de la finance rurale intitulé "Promouvoir les services financiers pour réduire la pauvreté".

F. Composantes et catégories de dépenses

Principales composantes

17. Le projet comprendra trois composantes: i) prêts aux microentreprises; ii) renforcement des chaînes de valeur; et iii) gestion et suivi du projet.

Catégories de dépenses

18. On distingue cinq catégories de dépenses: i) biens et équipement (0,1%); ii) assistance technique, études, formation et marchés de services (6,4%); iii) fonds de crédit aux fins de rétrocession (92,1%); iv) traitements et indemnités (1,3%); et v) frais de fonctionnement supplémentaires (0,1%)

G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats

Principaux partenaires d'exécution

19. Ces partenaires sont les suivants: i) PKSF; ii) organisations partenaires de la PKSF; et iii) prestataires de services du secteur privé (entreprises agro-industrielles par exemple).

Responsabilités en matière d'exécution

20. La responsabilité globale de l'exécution du projet incombera à la PKSF, aux termes de l'accord de financement subsidiaire conclu entre la PKSF et le Ministère des finances. La PKSF intégrera les activités du projet dans sa propre structure de gestion, et le directeur du programme relatif aux microentreprises assurera la coordination du projet. La PKSF suivra son système bien rôdé de collaboration avec les organisations partenaires, lesquelles appliqueront leurs propres procédures sur le plan de la gestion et des prêts aux microentreprises. Elle choisira les organisations partenaires chargées de mettre en œuvre le projet parmi ses 200 partenaires actuels. Les organisations partenaires seront responsables de la fourniture de services de microfinancement au groupe cible dans la zone du projet. La PKSF pourra faire appel à d'autres prestataires pour assurer aux organisations partenaires et aux microentrepreneurs des services d'appui, formation par exemple, ou pour effectuer des études au cours de la mise en œuvre. Les organisations partenaires et des entreprises privées pourront éventuellement collaborer pour mettre en œuvre les propositions concernant les chaînes de valeur.

Rôle de l'assistance technique

21. La PKSF chargera trois spécialistes des chaînes de valeur d'apporter une assistance technique au cours de la mise en œuvre du projet.

Situation des principaux accords d'exécution

22. Outre l'accord de prêt type du FIDA, la mise en œuvre du projet est subordonnée à la signature d'un accord subsidiaire de prêt et de don. Le rapport de préévaluation comprend donc un projet d'accord, dont la mise au point définitive et la signature par le Ministère des finances et la PKSF conditionnent l'entrée en vigueur du prêt.

Principaux partenaires financiers et montants engagés

23. Le coût total de ce projet est de 57,8 millions de USD sur six ans. Le financement proviendra du FIDA (60,6%), de la PKSF (38,1%), ainsi que des organisations partenaires et des bénéficiaires (1,3%). Aucun cofinancement n'est prévu, et les fonds sont engagés en totalité.

H. Avantages et justification économique et financière

Principales catégories d'avantages découlant du projet

24. Les principaux avantages seront l'accroissement de la production des exploitations agricoles et des activités non-agricoles et l'amélioration des moyens d'existence des microentrepreneurs et de leurs employés. Les autres avantages sont notamment l'amélioration de la sécurité alimentaire des ménages et de la nutrition, l'autonomisation des femmes, l'accès du groupe cible aux services financiers et le renforcement des capacités des organisations partenaires à fournir des services techniques à l'appui de leurs opérations dans le secteur des microentreprises.

Viabilité économique et financière

25. Les modèles de microentreprise établis à partir de la documentation provenant des projets en cours montrent que les investissements susceptibles d'être financés au moyen de prêts sont rentables pour les ménages du groupe cible. La projection relative aux coûts et aux bénéfices que représenterait la mise en place par les organisations partenaires d'un guichet microentreprises montre que le prêt aux microentreprises est rentable, même si chaque membre du personnel prend en charge moins d'emprunteurs que dans le cas d'une opération de microcrédit classique.

I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement

Modalités de gestion des savoirs

26. Le système de suivi et évaluation permettra de disposer d'informations utiles à la gestion du projet, de tirer le plus d'enseignements possible et d'établir dans quelle mesure les objectifs du projet ont été atteints. La PKSF sera responsable de l'ensemble des activités de suivi et évaluation, et les organisations partenaires soumettront des rapports à intervalles réguliers, comme le prévoient les procédures en vigueur à la PKSF. Les informations relatives aux prêts et à la performance du portefeuille proviendront du système de gestion informatisée dont la PKSF est déjà dotée. Le personnel du programme relatif aux microentreprises de la PKSF se chargera de collecter les informations complémentaires concernant le développement du sous-secteur de la microfinance et les services autres que financiers. Des enquêtes portant sur un échantillon de microentreprises seront réalisées afin de mesurer les résultats du projet sur le plan des avantages pour les entrepreneurs et leurs employés, ainsi que des enquêtes ponctuelles et des études de cas. En outre, le suivi des résultats et de l'impact (conformément au système de gestion des résultats et de l'impact – SYGRI mis en place au FIDA) recueillera d'autres informations concernant l'impact du projet sur le développement des entreprises, l'emploi et le niveau de pauvreté. Les résultats les plus intéressants seront diffusés dans le cadre du processus d'apprentissage et de concertation sur les politiques publiques.

Innovations en matière de développement

27. Bien que les prêts aux microentreprises ne soient pas une nouveauté, on cherchera à innover sur le plan des modalités d'évaluation et d'approbation des prêts. La PKSF fera appel aux ressources du projet pour s'assurer les services d'experts et organiser des ateliers afin d'identifier les meilleures solutions pour gérer les risques et de développer des méthodes de notation des emprunteurs permettant d'évaluer la solvabilité des emprunteurs utilisables dans le contexte de la microfinance. Les autres innovations ont trait aux services non financiers. Outre l'accès au crédit, les microentrepreneurs ont en effet besoin, par exemple, d'une aide pour accéder aux marchés ou pour concevoir et améliorer leurs produits ou d'une formation aux techniques de production et de gestion. En raison des carences dans le domaine de la comptabilité, il est très difficile d'analyser la performance des entreprises et, par conséquent, d'évaluer leurs capacités d'emprunt et d'investissement. On s'emploiera donc à développer l'accès à ce type de services, en utilisant le produit des services financiers pour assurer leur pérennité une fois le projet achevé.

Approche d'élargissement

28. Dès son démarrage, le projet sera pleinement intégré au programme traditionnel de la PKSF relatif aux microentreprises, et le personnel déjà en place en assurera la gestion. Cette approche comprend un mécanisme dans le cadre duquel les fonds supplémentaires provenant de la PKSF et d'autres sources pourront être utilisés afin de poursuivre le développement des prêts aux microentreprises.

J. Principaux risques

Principaux risques et mesures d'atténuation

29. Le projet est confronté à deux principaux risques: i) la viabilité financière des services de microfinancement pourrait être compromise si le gouvernement imposait le plafonnement des taux d'intérêts à un niveau plus faible; et ii) il est possible que les organisations partenaires ne soient pas en mesure de mettre en œuvre les projets relatifs aux chaînes de valeur de manière satisfaisante. Les mesures prévues pour atténuer ces risques sont notamment les suivantes: i) le Groupe consultatif local sur la finance assurera un suivi régulier de la politique du gouvernement en matière de taux d'intérêt; et ii) les modalités de mise en œuvre seront flexibles, et il sera possible de passer si nécessaire du financement d'initiatives concernant les chaînes de valeur à celui d'activités de formation présentant moins de difficultés.

Classification environnementale

30. À l'issue des procédures d'évaluation environnementale du FIDA, le projet a été classé en catégorie B car il ne devrait pas avoir d'impact négatif notable sur l'environnement.

K. Durabilité

31. La durabilité du projet a été évalué à trois niveaux: la PKSf, les organisations partenaires et les entreprises bénéficiant d'un financement. S'agissant de la PKSf, la viabilité opérationnelle et financière de l'institution est assurée. En ce qui concerne les organisations partenaires, dans la plupart des cas, les programmes de microfinancement fonctionnent exclusivement au moyen de prêts de la PKSf. La quasi-totalité des organisations partenaires de la PKSf sont en mesure de financer l'intégralité de leurs frais de fonctionnement grâce aux recettes provenant des commissions de service, et la plupart sont également en mesure de financer le coût des fonds provenant de la PKSf; leur viabilité financière est donc assurée. S'agissant des entreprises, il est impossible de prévoir combien d'entre elles vont réussir et combien vont faire faillite. Toutefois, les modèles établis incitent à penser que les organisations partenaires seront à même d'assurer la viabilité des programmes de prêt aux microentreprises.

II. Instruments juridiques et autorité

32. Un accord de prêt entre la République populaire du Bangladesh et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le prêt proposé sera consenti à l'emprunteur. Les garanties importantes incluses dans l'accord négocié sont jointes en annexe.
33. La République populaire du Bangladesh est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.
34. Je certifie que le prêt proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

III. Recommandation

35. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le prêt proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds fera à la République populaire du Bangladesh un prêt libellé en diverses monnaies d'un montant équivalant à vingt-trois millions cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (23 150 000 DTS) venant à échéance le 1^{er} mai 2047 ou avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an, et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Lennart Båge

Garanties importantes incluses dans l'accord de prêt négocié

(Négociations conclues le 4 juillet 2007)

Parité entre les sexes

1. Le Gouvernement de la République populaire du Bangladesh (le Gouvernement) s'assurera que la question de l'égalité des sexes est prise en compte dans toutes les activités du projet pendant toute la durée d'exécution de celui-ci. Le Gouvernement fera en sorte que: i) le projet favorise l'action des femmes en faveur du changement dans le contexte du développement social et économique local; ii) la priorité soit accordée à la formation des femmes; iii) le projet encourage les femmes à exercer des responsabilités et à participer à la prise de décisions, tant au sein du ménage qu'au niveau de la communauté; et iv) la priorité soit accordée aux femmes qualifiées lors du recrutement du personnel du projet.

Catégories de population défavorisées

2. Le Gouvernement fera en sorte que les difficultés de ces catégories reçoivent toute l'attention qu'elles méritent lors de la mise en œuvre du projet, et, à cet effet, il s'assurera que:
 - a) le projet est exécuté conformément aux dispositions de la législation nationale en vigueur concernant la population défavorisée;
 - b) la population défavorisée est correctement et équitablement représentée dans toutes les instances locales de planification des activités du projet;
 - c) les droits de la population défavorisée soient dûment respectés;
 - d) les communautés défavorisées participent à la concertation sur les politiques publiques et à la gouvernance locale;
 - e) les dispositions des déclarations, traités et/ou conventions ratifiés par le Gouvernement à ce sujet sont respectés; et
 - f) le projet n'empiétera pas sur les territoires traditionnels utilisés ou occupés par la communauté autochtone.

Suivi

3. L'agent principal du projet en assurera le suivi et, en partenariat avec les organisations partenaires, il obtiendra des données et des informations concernant les activités et les résultats du projet, à la satisfaction du FIDA. L'agent principal du projet assurera également le suivi des résultats et de l'impact afin de recueillir des informations relatives à l'impact du projet; il réalisera notamment des enquêtes rapides sur la nutrition et les actifs en faisant appel à la méthodologie en usage au FIDA.

Gestion des pesticides

4. Le Gouvernement se conformera au Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides et s'assurera qu'aucun des pesticides fournis dans le cadre du projet ne soit classé comme très dangereux ou extrêmement dangereux par l'Organisation mondiale de la santé.

Protection des ressources naturelles

5. Le Gouvernement prendra toutes les mesures qui s'imposent pour veiller à l'application de la législation en vigueur relative à la protection de l'eau, des forêts et des espaces

sauvages dans la zone du projet. Le Gouvernement adoptera toutes les mesures nécessaires pour garantir la durabilité du projet sans porter préjudice à l'environnement, et il favorisera la participation locale durant l'exécution du projet, car il s'agit d'un aspect essentiel pour préserver l'environnement.

Exploitation et entretien

6. Le Gouvernement veillera à ce que des ressources humaines et financières suffisantes soient prévues pour assurer le fonctionnement des équipements financés sur le budget du projet et pour couvrir les dépenses renouvelables y afférant au cours de la durée d'exécution du projet, mais aussi, par la suite, au moins pendant la durée de vie utile de ces équipements.

Assurances

7. Le Gouvernement assurera le personnel du projet contre les risques de maladie et d'accident conformément aux pratiques habituelles en vigueur dans la fonction publique nationale. Le Gouvernement assurera tous les véhicules et autres équipements utilisés dans le cadre du projet pour des risques et des montants conformes aux bonnes pratiques. Dans l'un ou l'autre cas, le Gouvernement pourra affecter une partie du produit du prêt au financement des primes d'assurance.

Principaux responsables du projet

8. Le Gouvernement fera en sorte que le responsable du programme de la PKSF relatif aux microentreprises soit nommé coordonnateur du projet, et qu'il occupe cette fonction jusqu'à la date d'achèvement du projet, sous réserve qu'il s'acquitte de sa mission conformément au règlement en vigueur à la PKSF. Le Gouvernement s'assurera en outre que la PKSF nomme et conserve au sein de son personnel trois spécialistes des chaînes de valeur se consacrant exclusivement au projet tout au long de sa période d'exécution, sous réserve que leur travail, évalué chaque année par la PKSF, donne satisfaction.

Cadre juridique

9. Le Gouvernement continuera d'appuyer l'élaboration et l'entrée en vigueur d'un cadre juridique favorable aux institutions de microfinancement dans la zone du projet.

Autorisations

10. Le Gouvernement accordera à toutes parties au projet les délégations de pouvoir ou autres autorisations exigibles en vertu de ses procédures nationales pour exécuter le projet conformément à l'accord de prêt du projet.

Coordination

11. Le Gouvernement prendra des dispositions concrètes pour assurer la coordination avec les autres organisations internationales intervenant dans la zone du projet afin de faire en sorte que: i) des politiques uniformes soient adoptées pour un secteur ou une activité identiques, par exemple en ce qui concerne les méthodes de vulgarisation et les mesures d'incitation pour le personnel; ii) le calendrier des activités relevant de projets financés par différents donateurs dans la même province ou le même district soit établi avec soin afin d'éviter de grever les moyens humains et financiers disponibles; iii) pendant toute la durée d'exécution du projet, la politique de planification et de financement décentralisés du développement ne fasse l'objet d'aucun changement susceptible d'avoir un effet préjudiciable significatif sur la mise en œuvre du projet; iv) tous les bailleurs de fonds assurent le financement du projet conformément au plan de financement convenu; et v) les enseignements tirés des

évaluations de l'impact sur les bénéficiaires soient dûment pris en considération lors de l'élaboration des politiques futures aux niveaux provincial et national.

Utilisation des véhicules et autres équipements du projet

12. L'agent principal du programme s'assurera que:
 - a) les types de véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du projet correspondent aux besoins de ce dernier; et
 - b) tous les véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du projet sont affectés exclusivement à l'exécution de ce dernier.

Fraude et corruption

13. Le Gouvernement portera à l'attention du FIDA, dans les plus brefs délais, toute allégation ou suspicion de fraude ou de corruption en rapport avec l'exécution du projet dont il a connaissance ou qui lui a été signalée.

Suspension

14. Le FIDA peut suspendre, en tout ou en partie, le droit du Gouvernement de solliciter des retraits sur le compte du prêt, si l'un des faits énoncés ci-dessous se produit, étant entendu toutefois que le FIDA suspendra également ce droit si la vérification des comptes n'a pas été menée à bien dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice financier:
 - i) l'accord subsidiaire de prêt et de don, ou l'une quelconque de ses dispositions, fait l'objet d'une dérogation, d'une suspension, d'une abrogation, d'un amendement ou de toute autre modification sans le consentement préalable du FIDA, et ce dernier considère que cette dérogation, suspension, abrogation, amendement ou autre modification a eu, ou est susceptible d'avoir, un effet préjudiciable grave sur le projet;
 - ii) une autorité compétente a engagé des mesures visant à dissoudre l'agent principal du projet ou à interrompre son activité, ou des mesures ou actions ont été engagées en vue de répartir ses éventuels actifs entre ses créanciers;
 - iii) le manuel d'exécution du projet, ou l'une quelconque de ses dispositions, fait l'objet d'une dérogation, d'une suspension, d'une abrogation, d'un amendement ou de toute autre modification sans le consentement préalable du FIDA, et ce dernier considère que cette dérogation, suspension, abrogation, amendement ou autre modification a eu, ou est susceptible d'avoir, un effet préjudiciable grave sur le projet;
 - iv) le FIDA, après avoir dûment consulté le Gouvernement, considère que les avantages matériels du projet ne parviennent pas au groupe cible, ou qu'ils échoient à des personnes qui n'en font pas partie;
 - v) le Gouvernement ou l'agent principal du projet ont failli à l'une quelconque des clauses supplémentaires énoncées dans l'accord de prêt, et le FIDA considère que ce manquement a eu, ou est susceptible d'avoir, un effet préjudiciable grave sur le projet;
 - vi) le FIDA a notifié au Gouvernement que des allégations crédibles de corruption ou de manœuvres frauduleuses en relation avec le projet avaient été portées à son attention, et le Gouvernement n'a pas pris en temps utile des mesures appropriées pour y remédier à la satisfaction du FIDA; et
 - vii) les marchés ne sont pas passés conformément aux dispositions de l'accord de prêt.

Conditions préalables à l'entrée en vigueur

15. L'entrée en vigueur de l'accord de prêt du projet est subordonnée à la satisfaction des conditions préalables énoncées ci-dessous:
- a) l'agent principal du projet a nommé coordonnateur du projet le responsable de son programme relatif aux microentreprises;
 - b) l'agent principal du projet, par l'intermédiaire de la Direction des finances du Ministère des finances du Gouvernement, a dûment demandé par écrit à la Banque centrale d'ouvrir le compte spécial du projet, qui sera géré par l'agent principal du projet conformément aux termes de l'accord de prêt du projet;
 - c) le Gouvernement a délivré toutes les autorisations et/ou délégué les pouvoirs nécessaires à l'agent principal du projet pour assurer l'administration complète du compte spécial;
 - d) l'agent principal du projet a ouvert le compte du projet;
 - e) l'agent principal du projet a soumis au FIDA un plan, conforme aux politiques et procédures de la PKSF, relatif au choix d'ONG et d'organisations partenaires intéressées et compétentes;
 - f) l'agent principal du projet a soumis pour approbation au Gouvernement et au FIDA un projet de PTBA concernant la première année d'exécution, et ce projet a été approuvé;
 - g) le projet d'accord subsidiaire de prêt et de don a été dûment signé, et sa signature et son exécution par le Gouvernement ont été dûment autorisées et ratifiées par toutes les instances administratives et gouvernementales compétentes; et
 - h) le Gouvernement a remis au FIDA un avis juridique favorable, délivré par le Ministère du droit, de la justice et des affaires parlementaires, acceptable tant en la forme que sur le fond.

Key reference documents

Country reference documents

Poverty Reduction Strategy Paper (October 2005)

IFAD reference documents

Project Design Document (PDD) and Key Files (April 2007)

Bangladesh Country Programme Evaluation (2005)

COSOP (April 2006)

Administrative Procedures on Environmental Assessment

IFAD Strategic Framework 2007-2010

Reaching the Rural Poor: IFAD Policy on Targeting

IFAD Rural Enterprise Policy

IFAD Rural Finance Policy

Prerequisites of Gender-Sensitive Design (in Mainstreaming a Gender Perspective in IFAD's Operations: Plan of Action 2003-2006)

Other miscellaneous reference documents

Joint Donor Review of Microfinance in Bangladesh (February 2004)

Logical framework

<i>Narrative summary</i>	<i>Verifiable indicators</i>	<i>Means of verification</i>	<i>Assumptions and risks</i>
Goal			
Pro-poor growth in order to increase employment opportunities and reduce poverty	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Reduced stunting of children*</u> - <u>Household asset index*</u> - <u>Increased numbers of children at school</u> - Increased assets owned by women - <u>Improved food security</u> 	<ul style="list-style-type: none"> - RIMS anchor surveys - Project impact surveys 	<ul style="list-style-type: none"> - Overall economic situation remains stable - Real price of rice does not increase sharply
Purpose			
Expanding existing and establishing new microenterprises	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Number of enterprises established</u> - Number of enterprises expanded (by gender of owner) - Percent of enterprises increasing employment - Total employment generated (male/female) – target of approx. 200,000 individuals. 	<ul style="list-style-type: none"> - Project impact surveys - Loan application form (baseline data) 	Small scale enterprises remain profitable relative to other opportunities and competitive with large-scale industries.
Outputs			
1. Increased lending by PKSf partner organizations to microenterprises	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Number of microenterprise borrowers (m/f) increases by 117,000 (approx. 90 per cent women)</u> - <u>Value of outstanding microenterprise loans increases by BDT 4,489 m</u> - <u>Portfolio quality indicators remain acceptable</u> - <u>Number of PO staff rating training as satisfactory</u> - No. of POs with improved capacity to manage microenterprise lending 	<ul style="list-style-type: none"> - PKSf monitoring data - Project monitoring data 	<ul style="list-style-type: none"> - NGO-microfinance institution microenterprise lending able to compete with banks - New microfinance finance law and regulations remain supportive to expansion of microfinance sector
2. Improved access of microenterprises to complementary business development and value chain services	<ul style="list-style-type: none"> - Number of subsectors and enterprises supported by the project value chain projects - Number of enterprises accessing new markets - <u>Number of ME borrowers saying training satisfactory</u> - <u>Number of PO and PKSf staff rating training as satisfactory</u> 	Project monitoring data	PKSf and POs able to develop effective means of enabling access to improved value chains.
3. Subsector policies influenced through dissemination of knowledge and learning	<ul style="list-style-type: none"> - Reports on outcome of project with lessons learnt - Participation in discussion forums. - Number of subsector policy issues addressed 	Project reports	Project produces outcomes that generate useful lessons for the future.
Activities			
1. Microenterprise Lending <ul style="list-style-type: none"> - Microenterprise lending fund of BDT 3,676 million - Training of 1,350 PO staff in microenterprise lending - Development of risk management and credit scoring systems 	2. Value Chain Development Services <ul style="list-style-type: none"> - Implementation of 60 value chain projects by PO - Enterprise workshops for 6,300 borrowers - Entrepreneurship training for 3,150 women and 3,150 men - Production training for 5,550 women and 5,550 men - Subsector development training for 190 PO and 265 PKSf staff - Subsector and value chain studies (10) 	3. Project Management and Monitoring <ul style="list-style-type: none"> - Project integrated into PKSf mainstream microenterprise programme - RIMS anchor indicator surveys - Ad hoc studies and knowledge management - Impact evaluation surveys - Progress reports 	

Notes: Indicators underlined are the IFAD Results and Impact Management System (RIMS) indicators and those with * are the RIMS anchor indicators.

